

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08587
Numéro SIREN : 399 506 641
Nom ou dénomination : ATALIAN CLEANING

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2020 sous le numéro de dépôt 45697

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-05-2020

N° DE DEPOT : 2020R045697

N° GESTION : 2002B08587

N° SIREN : 399506641

DENOMINATION : ATALIAN CLEANING

ADRESSE : 56 rue Ampère 75017 Paris

DATE D'ACTE : 17-12-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Démission(s) de commissaire(s) aux comptes

ATALIAN CLEANING
Société par actions simplifiée
au capital de 527 238,25 euros
Siège social : 12, rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS
399 506 641 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 17 décembre,
A 17 heures 30,

Les associés de la société **ATALIAN CLEANING** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 12, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS, sur convocation faite à chaque associé par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée Monsieur **Sébastien LASTAPIS**, en sa qualité de Président de la Société.

La société **ATALIAN**, associée, représentant tant par elle-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 34 573 actions sur les 34 573 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ***Nomination de ERNST & YOUNG AUDIT en tant que Co-Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, démissionnaire,***
- ***Démission de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant,***
- ***Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.***

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de la société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT** de ses fonctions de Co-Commissaires aux comptes Titulaire et décide de nommer en remplacement, pour la durée restant de son mandat, soit jusqu'à la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- **ERNST & YOUNG AUDIT**
Société par Actions Simplifiée
Siège social : 1-2, Place des Saisons
PARIS LA DEFENSE 1
92400 COURBEVOIE
RCS NANTERRE 344 366 315

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La société **ERNST & YOUNG AUDIT** a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de **Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU** de ses fonctions de Co-Commissaires aux comptes Suppléant et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

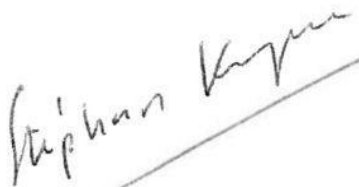
TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Scrutateur



Le Président de Séance

ATALIAN
Représentée par Stéphane KRYMER

Monsieur Sébastien LASTAPIS